

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE DONZÈRE

Par arrêté préfectoral, le préfet de la DRÔME a prescrit l'ouverture d'une enquête publique environnementale portant sur la création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de DONZÈRE (26 290).

Cette enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du lundi 23 septembre 2024 - 09h00 au vendredi 25 octobre 2024 - 17h00 à la mairie de DONZÈRE.

Le projet soumis à enquête publique porte sur la création d'une Zone Agricole Protégée d'environ 658 ha sur la commune de DONZÈRE.

À l'issue de la procédure d'enquête publique et après avoir recueilli l'avis du conseil municipal, le Préfet de la Drôme statuera par arrêté préfectoral sur la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de DONZÈRE.

Pour cette enquête publique, Monsieur Denis ECARNOT, Receveur régional au Ministère du Budget, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard BARRIERE, cadre EDF, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les avis recueillis pendant l'instruction du dossier, peut être consulté par le public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie de DONZÈRE sur support papier et sur un poste informatique ;
- lors des permanences du commissaire enquêteur, précisées ci-après ;
- sur le site internet des services de l'État en Drôme (Accueil/Publications/Publications légales et avis/Accès aux différentes publications/AOEP: avis d'ouverture d'enquêtes publiques/Liste des enquêtes classées par ville) ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou des propositions sur le projet soumis à enquête publique :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie siège de l'enquête ;
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie siège de l'enquête: mairie de DONZÈRE, 10 rue Frédéric Mistral, 26 290 DONZÈRE ;
- par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr ;
- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet des services de l'État en Drôme ;
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie de DONZÈRE.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de DONZÈRE, aux jours et heures suivants :

- le lundi 23 septembre 2024 de 09h00 à 12h00,
- le mardi 15 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 25 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de DONZÈRE
- sur le site des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr
- à la préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Marie FERNANDEZ
Maire de DONZÈRE
10, rue Frédéric Mistral
26 290 DONZÈRE
Tél : 04 75 49 70 30
Mail : mairie@donzere.net